

**REUNION du CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 22 AVRIL 2011**  
**LISTE des DELIBERATIONS PRISES CE JOUR**

Nombre de Conseillers :

En exercice	11	L'An Deux Mil Onze
Présents	9	Le Mardi vingt deux Avril
Votants	11	Le Conseil Municipal de la Commune de CHATEAUNEUF-VAL-SAINT-DONAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous le Présidence de Monsieur Michel FLAMEN D'ASSIGNY, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 Avril 2011

**Présents** : Véronique BRUN, Marie-José ESTUBIER, Jean-Pierre FAURAND, Jean FEIGNOUX, Michel FLAMEN D'ASSIGNY, Isabelle GUIOT-PIN, Jean-Luc LEGER, Yvan ROUIT, Delphine FERRIGNO,

**Représentée** : Gilles PAU

**Absent** : André LUIGGI

**Secrétaire de Séance** : Delphine FERRIGNO

**DELIBERATION N° 08/2011**  
**N° 01 de la séance du 22 Avril 2011**

**DEMANDE de SUBVENTION AUPRES du CONSEIL GENERAL**  
**ECLAIRAGE PUBLIC : MISE EN PLACE de NOUVEAUX POINTS LUMINEUX**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du Conseil Général, afin de mettre en place de nouveaux points lumineux sur l'éclairage public et offrir ainsi un confort supplémentaire aux administrés.

Pour ce faire un devis a été proposé par la Société URBELEC, pour un montant H.T. de 2.383,00 € , soit 2.850,07 € T.T.T.C.

Monsieur le Maire propose au Conseil de solliciter une subvention auprès du Conseil Général, afin de mettre en place cet équipement.

Plan de Financement :

Coût total des travaux	2.383,00 H.T., soit 2.850,07 € T.T.C.
Subvention Conseil Général	953,20 €
Solde : par autofinancement	1.429,80 €

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,  
A l'Unanimité

**SOLLICITE** le Conseil Général afin d'obtenir une subvention,  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à faire les démarches et à signer tout document afférent.

**DELIBERATION N° 09/2011**  
**N° 02 de la séance du 22 Avril 2011**

**DEMANDE de SUBVENTION AUPRES du CONSEIL GENERAL**  
**INSTALLATION d'un GROUPE ELECTROPOMPE IMMERGE**  
**dans le RESERVOIR du JAS de l'AMAGNON**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les nombreux problèmes que rencontre la commune dans la distribution de l'eau potable, notamment le manque de pression constaté dans certains hameaux.

Une solution a été proposée pour pallier à ce problème : l'installation d'un groupe électropompe immergé, dans le réservoir situé au Jas de l'Amagnon.

La Société S.O.P.E.I. a établi un devis pour un montant H.T. de 9.280,00 €, soit 11.098,88 € T.T.C.

Monsieur le Maire propose au Conseil de solliciter une subvention auprès du Conseil Général, afin de mettre en place cet équipement.

Plan de Financement :

Coût total des travaux :	9.280,00 H.T.,
soit 11.098,88 € T.T.C.	
Subvention Conseil Général (40 %)	3.712,00 €
Solde : par autofinancement	5.568,00 €

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,  
A l'Unanimité

**SOLLICITE** le Conseil Général afin d'obtenir une subvention,  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à faire les démarches et à signer tout document afférent.

**DELIBERATION N° 10/2011**  
**N° 03 de la séance du 22 Avril 2011**

**AUTORISATION CONSENTIE au MAIRE d'ESTER en JUSTICE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les sérieux problèmes rencontrés par la municipalité vis-à-vis de ses locataires du bar-multicommerce.

Afin que cette affaire soit réglée définitivement, Monsieur le Maire rappelle qu'il a été fait appel au service d'assistance juridique de la compagnie d'assurance municipale (Groupama).

Un avocat, Maître TERTIAN-BAGNOLI, a été délégué et le dossier juridique lui a été transmis.

Aujourd'hui, il est demandé au Conseil de consentir au Maire, l'autorisation d'ester en Justice au nom de la Commune, afin que soit intentée en Justice une action contre les gérants.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,  
A l'Unanimité

**AUTORISE** Monsieur le Maire à intenter au nom de la Commune les actions en Justice ou défendre la commune dans des actions intentées contre elle.

Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense devant toutes les juridictions.

**DELIBERATION N° 11/2011**  
**N° 04 de la séance du 22 Avril 2011**

**SUBVENTIONS 2011**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de voter les Subventions de l'année 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
**VOTE** les subventions ci-après,  
4 voix contre, et 6 voix pour

* Festivités .....	1000
* A D M R .....	250
* A.S.C.C. ....	250
* Temps des Cerises .....	250
* A. P. A. J. H. A.H.P.....	150
* Corps des Sapeurs Pompiers .....	200
* Association Canine Sisteronaise .....	333,45
* Club de l'Age d'Or .....	450
* Resto du Cœur .....	150
* Bushido Karaté Club.....	200
* Office Tourisme Château-Arnoux.....	200

**TOTAL.....** **3 433,45**

**DELIBERATION N° 12/2011**  
**N° 05 de la séance du 22 Avril 2011**

**VOTE des 3 TAXES**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal, de délibérer en vue de décider des taux de l'ensemble des trois taxes communales,

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
4 voix contre, et 6 voix pour

**DECIDE :**

**1°) TAXE D'HABITATION :**

En 2010 le taux était de : 6,08 %,  
En 2011 le taux est de 6,08 %

**2°) TAXE FONCIERE PROPRIETE BATIE :**

En 2010 le taux était de : 8,82 %,  
En 2011 le taux est de 8,82 %

**3°) TAXE FONCIERE NON BATI :**

En 2010 le taux était de : 38,59 %,  
En 2011 le taux est de 38,59 %

**DELIBERATION N° 13/2011**  
**N° 06 de la séance du 22 Avril 2011**

**BUDGET GENERAL - M 14 -**  
**COMPTE DE GESTION 2010**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, le Compte de Gestion du Budget Principal (M 14) de l'année 2010, dont la situation au 31 Décembre est :

- Excédent de Fonctionnement:	43 043,28	Euros
- Excédent d'Investissement	9 286,36	Euros
- Résultat Global	52 329,64	Euros

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
4 voix contre, et 6 voix pour

**VOTE** le Compte de Gestion 2010 du Budget Général

**DELIBERATION N° 14/2011**  
**N° 07 de la séance du 22 Avril 2011**

**BUDGET GENERAL - M 14 -**  
**COMPTE ADMINISTRATIF 2010**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif du Budget Principal (M 14), et quitte la salle,

Mme Marie-Josée ESTUBIER, est nommée Présidente,

Après examen, et en conformité avec le Compte de Gestion de la Trésorerie,

le Conseil Municipal  
**VOTE** le Compte Administratif du Maire,  
4 Abstentions et 5 voix Pour

**DELIBERATION N° 15/2011**  
**N° 08 de la séance du 22 Avril 2011**

**BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT - M 49 -**  
**COMPTE DE GESTION 2010**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, le Compte de Gestion du Budget Annexe Eau et Assainissement (M 49) de l'année 2010 dont la situation au 31 Décembre 2010 est :

- Excédent de Fonctionnement:	35 964,69	Euros
- Excédent d'Investissement	40 232,77	Euros
- Résultat Global	76197,46	Euros

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré  
4 voix contre, et 6 voix pour

**VOTE** le Compte de Gestion 2010-du Budget Eau & Assainissement.

**DELIBERATION N° 16/2011  
N° 09 de la séance du 22 Avril 2011**

**BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT - M 49 -  
COMPTE ADMINISTRATIF 2010**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif du Budget Annexe Eau et Assainissement (M 49), et quitte la salle,

Mme Marie-Josée ESTUBIER , est nommée Présidente.

Après examen, et en conformité avec le Compte de Gestion de la Trésorerie,

Le Conseil Municipal  
**VOTE** le Compte Administratif du Maire,  
4 Abstentions et 5 voix Pour

**DELIBERATION N° 17/2011  
N° 10 de la séance du 22 Avril 2011**

**AFFECTATION DES RESULTATS**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, qu'il y a lieu de délibérer, en vue d'affecter les résultats de l'Exercice 2010

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
4 Abstentions et 6 voix Pour

**DECIDE** l'affectation suivante :

**- Budget Général -**

La section de Fonctionnement présentant un excédant de 43 043,28 Euros, la somme de 21 715,60 Euros est reportée en section d'Investissement, et le solde soit : 21 327,68 Euros est reporté en section de Fonctionnement.

**- Budget Eau & Assainissement -**

La section de Fonctionnement présente un excédent de 35 964,69 Euros, Aucun report en section Investissement n'est effectué  
La somme de 35 964,69 Euros est donc maintenue en section de fonctionnement